

## Résolution présentée par la délégation de la République d'Argentine

Thème	Conflits et sécurité
Concerne	Création d'un organe de discussion de l'ONU pour réexaminer les frontières
L'Assemblée Générale,	
Indignée	que, depuis l'indépendance de la République d'Argentine proclamée depuis 2 siècles, les îles Malouines, héritées de l'Espagne, ne lui appartiennent toujours pas,
Déplorant	que de nombreux pays sont victimes de ces injustices, comme dans le cas du Maroc dont une partie du territoire est toujours occupée par l'Espagne,
Préoccupée	par certaines zones qui sont sources de tensions géopolitiques, comme le Cachemire zone pour laquelle l'Inde et le Pakistan sont déjà entrés en guerre,
Scandalisée	par les guerres actuelles telles que le conflit Israélo Palestinien et celui entre la fédération de Russie et l'Ukraine sont des exemples plus actuels de ce qui peut arriver à cause de désaccords territoriaux existant depuis des années, mais non résolus,
Constatant	que les frontières ne sont pas revues régulièrement, par exemple : les frontières africaines ont été dessinées par les colons européens sans prendre en compte les peuples autochtones et ces frontières sont inchangées depuis 1884,
Décide	de créer un nouvel organe de discussion de l'ONU, appelé Commission de Gestion des Conflits Frontaliers (CGCF), qui assurera les prestations suivantes :
	<ul style="list-style-type: none"><li>- assurer une surveillance et alerter de manière anticipée, c'est-à-dire que cet organe doit surveiller des potentielles tensions causées par des désaccords géopolitiques, et proposer une discussion entre les États concernés ;</li><li>- être un lieu de dialogue pour les représentants des États mais également les populations qui aimeraient engager une discussion avec un ou plusieurs autres États dans le but de revoir les frontières qui les séparent ou les territoires qu'ils se disputent ;</li><li>- permettre que cet organe puisse aussi être mandaté par l'Assemblée générale ou le Conseil de Sécurité ;</li><li>- qu'à l'issue des discussions, la commission se réserve le droit de rédiger des avis pouvant aboutir à une « liste noire » regroupant les pays trop souvent en opposition au dialogue.</li></ul>

*Le texte français fait foi*